



Lettre ouverte aux Présidents d'université

La période actuelle fait de la crise que traverse l'enseignement supérieur en France essentiellement pour des raisons de sous-financement (les dotations d'Etat pour les établissements n'ont pas bougé depuis 2000 !) un enjeu du débat public. C'est une très grande chance ! Si l'idée de solutions miracles, importées de modèles issus d'une tout autre tradition universitaire pour lesquels on tire argument de classements internationaux établis sans grande méthodologie scientifique sur des critères imprégnés d'une vision anglo-saxonne, a de nombreux promoteurs, ce n'est pas pour autant la seule !

Quels sont les objectifs de l'intervention publique ? Constituer des établissements d'abord de plus grande taille, au motif de visibilité au niveau mondial ? Concentrer l'exécutif de ces nouveaux établissements dans les mains de « managers » étroitement impliqués dans le tissu des grandes entreprises, censés apporter aux universités les « bienfaits » d'un mode de gestion entrepreneurial ?

En premier lieu, il convient de s'entendre sur les missions de l'enseignement supérieur et en particulier des universités qui en sont, et doivent -selon nous- en être plus que jamais, le cœur : recherche, formation, synergies avec la réalité sociale et l'environnement économique (qui ne se réduit pas au tissu économique de proximité). Toutes ces missions sont indissociables et doivent s'accomplir dans une dynamique de pluridisciplinarité puisque c'est bien aussi dans les marges et recouvrements, les frictions parfois, des disciplines que naissent et se développent les avancées et découvertes. Cela peut s'inscrire dans le cadre de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) par le rapprochement d'universités aujourd'hui dispersées. Pour autant ces synergies ne doivent pas être détournées des objectifs de service public par la constitution incontrôlée de pôles thématiques dits d'excellence - baptisés RTRA (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée, dans la loi recherche d'avril 2006)- qui pourraient être démantelés des universités, ni par une hiérarchisation des MASTER concentrés dans un petit nombre d'établissements au détriment du lien entre enseignement et recherche fondamental pour toute université. Un modèle "à l'anglaise" où une quinzaine d'universités françaises joueraient dans la cour des grands établissements mondiaux classés..., les autres délivrant le seul niveau Licence, briserait l'irrigation du savoir par la recherche, tant pour les enseignants-chercheurs que pour les étudiants.

Universitaires, investis de responsabilités d'établissements ou non, il est de notre ambition commune d'approfondir le diagnostic sur les atouts et les carences de notre système d'enseignement supérieur, et de réfléchir à des voies de développement nouvelles, et d'abord de ne pas nous accommoder du statu quo. Au SNESUP, nous pensons qu'il convient de donner plus d'atouts à l'université de service public qui est la tradition et l'identité de notre système d'enseignement supérieur républicain.

Il incombe essentiellement selon nous à l'Etat, par l'intermédiaire du budget et des arbitrages effectués par le Parlement, d'investir dans la recherche et dans l'enseignement supérieur. C'est la seule garantie que l'enseignement supérieur et la recherche soient orientés vers le bien commun et non le profit de quelques groupes d'intérêt. C'est un audacieux pari pour l'avenir. Le pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur doit demeurer une prérogative nationale même si par ailleurs il peut s'inscrire dans un cadre plus large, l'Europe par exemple. Nous ne reconnaissons pas comme « mission » la quête de financements diversifiés venus, outre l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises, des banques et des usagers ou de leurs familles.

Aux tensions objectives du monde universitaire, qui d'ailleurs redoublent celles qu'éprouvent dans leur activité professionnelle les enseignants du supérieur, on objecte souvent qu'il

manque une autorité d'arbitrage. La lenteur des évolutions des contenus de formation, les difficultés qu'éprouvent nombre d'étudiants au début de leur cursus, ...viennent-elles de la faiblesse structurelle de la « gouvernance » des établissements ?

Il convient de donner enfin sens au terme d'autonomie : les questions de fond concernant l'enseignement supérieur et la recherche doivent être discutées au sein des universités, validées par des conseils forts, resserrés sur ces missions, afin de donner une capacité de négociation réelle aux équipes présidentielles. La lourdeur des machineries bureaucratiques que seraient les conseils d'administration des universités, aux membres élus -pour une partie seulement- tient avant tout à leur contournement dans la négociation de multiples contrats d'objectifs.

Nous tenons à affirmer que notre système universitaire, perfectible tant par l'abondement de ses moyens que dans son organisation interne, est à la fois l'un des plus performants du monde et l'un des plus attractifs. Si l'on souligne à bon droit le nombre de jeunes scientifiques formés en France qui s'expatrient pour un temps, la réciproque est vraie ! De tous âges, des chercheurs, des enseignants-chercheurs qui font vivre aussi notre langue française viennent travailler dans nos laboratoires et nos campus. Ils viennent d'ailleurs autant de pays « riches » que du reste du monde. Et nos instances collégiales sont pour beaucoup des exemples bien préférables aux groupes d'experts désignés par les pouvoirs politiques et chargés tant de choisir les thématiques que de désigner les « meilleurs ».

Parler de malaise des universités au motif de défaut de professionnalisation est une erreur. Contre le CPE, ce qui a légitimement fait sortir des amphis nos étudiants au printemps dernier, et avec eux dans la rue des millions de salariés, c'est la défense à la fois de la forme non discriminante (selon l'âge) du contrat de travail et la nécessité de lier formation et reconnaissance salariale. Le manque absolu de réflexion sur la reconnaissance des qualifications dans les conclusions de la mission « université-emploi » ne peut laisser indifférent les universitaires.

Aux Présidents d'université, nos collègues, désignés par des assemblées composées majoritairement d'élus, nous nous joignons maintes fois : pour réclamer la reconnaissance et les moyens budgétaires de nos missions, contre la précipitation dans la recomposition du paysage du supérieur en France, contre les velléités des services ministériels d'imposer le statut d'EPCS dans la forme juridique des coopérations universitaires de type PRES.

Les universités, leurs présidents sont forts et entendus quand l'ensemble des universitaires intervient avec cohérence. C'est le cas sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, et toutes les forces politiques se rangent à cet avis. C'est encore vrai pour favoriser des coopérations mutuellement avantageuses entre établissements (les PRES) sous statut souple.

Sur bien d'autres questions : les coopérations internationales, le rôle du MASTER dans l'architecture globale des formations, la délivrance raisonnée et cohérente de crédits ECTS dans l'ensemble des cursus du post-bac, la responsabilité universitaire dans la formation des enseignants,... il est nécessaire que se construisent et s'expriment avec force de réelles convergences. La dimension démocratique et collégiale fondée sur le mode électif auquel les collègues sont très attachés (plus de 60 % de participation lors des scrutins du CNU) imprègne le monde universitaire ; elle se déploie dans de nombreuses instances CNESER, CTPU. Elle est menacée par les dispositifs actuels des agences ANR, AERES,... et par le rôle d'interlocuteur universitaire unique que le gouvernement entend faire jouer à la CPU. Nous souhaitons que l'organisation et l'animation à venir de la CPU expriment avec clarté cette incontournable réalité.

Paris le 11 décembre 2007
Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP